

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

CONVOCATIO

N :

19/05/2015

AFFICHAGE : L'an deux mil quinze,

19/05/2015

Conseillers en Le vendredi 29 mai à 20 h 30

exercice : 19

Présents : 13 Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Serge ZUMELLO, Maire.

Votants : 17

PRESENTS : MM et MMES ZUMELLO, BERRICHILLO, DILLMANN, CATO-LABRIT, CAILLON, PREKOP, MASSON, VILLETTE, PARIS, ADOLF, MARTINI, GARCIA, du LUART
ABSENT EXCUSE : Mme.PUCHE pouvoir donné à Mme MASSON
M. BLANCHARD pouvoir donné à M. ZUMELLO
Mme MONTI pouvoir donné à Mme CAILLON
M. PUCHE pouvoir donné à M. BERRICHILLO
ABSENTS : Mme PICAVET, M. BROUSSE
SECRETAIRE DE SEANCE : Mme MASSON

ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'élire les membres ci-dessous à la Commission d'Appel d'Offres :

Titulaires	Suppléants
Mme Elizabeth PUCHE	Mme Danielle DILLMANN
Mme Dominique MARTINI	M. Kristof PREKOP
Mme Michel BLANCHARD	Mme Patricia MONTI

**CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES
POUR LA RESTAURATION COLLECTIVE – DESIGNATION DES MEMBRES
SIEGEANT A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DU GROUPEMENT**

La Communauté de Commune souhaite mettre en place un groupement de commandes pour la restauration collective avec ses communes membres qui le souhaitent.

Le groupement est représenté par un coordonnateur : la Communauté de Communes.

Le coordonnateur est chargé de la procédure de passation du marché, en fonction d'un cahier des charges commun mais rédigé en accord avec les communes membres de façon à respecter les spécificités de chacune.

La commission d'appel d'offres (CAO) du groupement sera composée d'un représentant élu parmi les membres de la CAO de chaque membre du groupement.

L'adhésion au groupement se fait par délibération du Conseil Municipal avec l'approbation de la convention de groupement et la nomination d'un élu (titulaire et suppléant) pour siéger à la CAO du groupement.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu la proposition de la Communauté de Communes de procéder à un appel d'offres commun pour la restauration collective ;

Vu l'intérêt présenté par cette proposition et la réponse favorable de certaines de ses communes membres ;

Vu la délibération 09/04/2015 décidant notamment l'adhésion à la convention constitutive du groupement de commandes pour la restauration collective ;

Considérant que cette délibération fait état de l'élection de deux membres qui ne sont pas issus de la CAO de la commune de Saint Maurice Montcouronne pour siéger à la CAO du groupement ;

Considérant le recours de Monsieur le Préfet de l'Essonne ;

Vu la délibération 10/05/2015 nommant les membres titulaires et suppléants de la CAO de la commune de Saint Maurice Montcouronne ;

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

NOMME comme élu siégeant à la commission d'appel d'offres du groupement :

Membre titulaire	Mme Elizabeth PUCHE
Membre remplaçant	Mme Dominique MARTINI

ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION FINANCES

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'élire les membres ci-dessous à la Commission Finances :

Titulaires	Suppléants
M. William BERRICHILLO	M. Jean-Philippe VILLETTE
M. Michel BLANCHARD	Mme Elizabeth PUCHE
Mme Corinne PICAVET	Mme Nathalie MASSON
M. Jean-Marc PARIS	Mme Florence CATO-LABRIT
M. Kristof PREKOP	Mme Valérie GARCIA
Mme Marie-Christine du LUART	Mme Danielle DILLMANN

La séance est levée à 22H00